

Interpellation présentée par le député:

M. Philippe Guénat

Date de dépôt : 15 novembre 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Le beurre, l'argent du beurre, et la Crémière en moins

Si le désert avance généralement lentement, celui qui gagne notre centre-ville devient galopant et l'abandonne, dès 20h, à une vie fantomatique de plus en plus étrange et désolante pour un canton-ville qui affiche des ambitions de centre mondial dans quantité de domaines aussi importants les uns que les autres.

Le paysage des Rues-Basses subit depuis trois à quatre ans des changements multiples qui en font une adresse réputée pour les commerces de « fringues » et de plus en plus d'enseignes de la finance internationale. Ils en arrivent à cannibaliser leur environnement en étouffant la diversité de l'offre commerciale par les prix spéculatifs qu'ils sont disposés à mettre pour s'emparer des bons emplacements.

Mais le déséquilibre entre l'implantation de ceux-ci et des commerces répondant à la satisfaction d'autres besoins, des commerces de bouche notamment, fait que la vie sociale - celle qui permet d'aller à la rencontre des autres sous le prétexte d'acheter une babiole en centre-ville ou d'en profiter pour casser une petite graine dans un restaurant abordable - s'en retire peu à peu et ne laisse place qu'à la fréquentation de ces lieux à des fins purement marchandes et professionnelles.

Tout dernièrement, la presse s'est fait l'écho d'une vente immobilière à une grande enseigne du commerce de vêtements. Une de plus !...

La conséquence de cette vente débouchera à nouveau sur la fermeture de deux restaurants, deux de moins : le Radar et la Crémière, installés de longue date à leurs adresses actuelles, bien connus des Genevois.

Ces deux établissements remplissaient non seulement des besoins de restauration indispensables et manifestement recherchés aux repas de midi mais aussi des besoins de retrouvailles entre habitués -parfois âgés-, lesquels pourraient bien ne plus trouver aussi régulièrement d'autres occasions de frayer conversation et de réchauffer leur appétit d'échanges et de société avant de retrouver une solitude pesante à domicile.

Le cœur d'une ville, c'est ce qui lui donne vie et envies, en laissant la disposition aux seuls propriétaires du foncier tend à réduire l'intérêt général à la gestion optimale et purement financière de patrimoines individuels ; c'est socialement discutable dans l'immédiat et risqué à terme parce que l'on ne remédie pas à la désertification rampante en deux coups de cuillères à pot et parce qu'il faut des efforts souvent coûteux et laborieux pour rétablir la fréquentation populaire et la mixité sociale, la fidéliser et la pérenniser.

Le Mövenpick a disparu, une perte considérable pour l'animation des rues basses ; il laisse un grand vide de lieu de rencontres pour un public de résidents et de touristes, de toutes races, de toutes ethnies, de tous âges, de tous niveaux sociaux, bourse plutôt plate ou plutôt pleine, du petit déjeuner au dernier verre après le spectacle.

Si les établissements du Radar et de la Crémière sont moins réputés, moins « dans le vent », leur prochaine disparition donne tout de même le coup de grâce à l'intérêt nocturne que l'on peut trouver à flâner sans but dans l'artère la plus importante du centre-ville historique, rive gauche.

Certes, d'un côté, il y a la liberté de contracter et de vendre à qui bon vous semble et au mieux de vos intérêts patrimoniaux ; certes, également, notre constitution fédérale protège la liberté de commerce et d'industrie et rien, à priori, ne peut contrarier un projet de « énième » ouverture d'un commerce de vêtements, mais l'ensemble a pour résultat indéniable la cannibalisation de certaines activités indispensables au bon ordonnancement de l'intérêt général qui, à ce point de perturbation, confine à l'intérêt public en ce que l'image de Genève -la Genève touristique, la Genève internationale, la Genève des conférences internationales- en souffre rudement.

Les compétences respectives de la Ville et de l'Etat -leur conflit éventuelle ne doivent pas justifier le renoncement et l'abstention de l'une ou de l'autre à toute intervention en se lançant dans un juridisme commode sur la portée de l'intérêt général, la notion de l'intérêt public et les conditions de sa mise en œuvre, **car la population veut des actes** : à midi, elle a faim et veut le choix des cuisines et des prix proposés, après le travail, elle veut le choix des lieux de rencontres pour l'apéritif, pendant la soirée, surtout en été, elle veut le choix des terrasses pour y rêvasser et, en fin de soirée, pour y prendre un dernier verre après le spectacle.

Ma question est donc la suivante :

Que comptent faire le Conseil d'Etat du canton et/ou le Conseil administratif de la Ville, si possible en concertation, pour enrayer ce phénomène, comptent-ils, après analyse de l'évolution récente des Rues-Basses, en tirer un train de mesures énergiques et volontaristes qui rende le centre-ville à l'attrait de la population et des touristes et réponde à leurs besoins quotidiens de restauration et de divertissements ?

P.S. une interpellation identique est déposée simultanément par le groupe UDC au Conseil municipal